

Le concours d’Affiche 2018 du festival Les Apéros Musique de Blesle



L’association Les Apéros Musique de Blesle vous propose de participer au 8^e concours d’affiche pour présenter son festival.

Le règlement :

1. Présentation

Ce concours a pour but la réalisation d’un visuel destiné à la promotion du Festival 2018 des Apéros Musique de Blesle qui aura lieu les 10, 11 & 12 août 2018 et dont l’essentiel de la communication se fera sous forme d’affichage en ville, de programmes, de flyers et sur le site internet des Apéros Musique.

2. Organisation

Ce concours est organisé par l’association Les Apéros Musique de Blesle. Cette association, basée sur le bénévolat, a pour principal champ d’activité l’organisation de son festival de musique éclectique dans le village médiéval de Blesle.

3. Conditions

Ce concours est ouvert à toute personne sans aucune restriction autre que celle d’approuver le présent règlement (accord des parents pour mineurs). Par ailleurs, notre association se réserve le droit, par l’intermédiaire de son Conseil d’Administration, d’exclure tout dessin pour lequel elle a des motifs raisonnables de croire qu’il porte atteinte à la propriété intellectuelle ou à tout autre droit de toute tierce personne.

4. Principe du concours

– Thème

L’appellation «Apéros Musique» vient de l’origine de notre festival : pour remplacer la fête du village, des copains musiciens se sont réunis à l’heure de l’apéritif pour jouer dans les rues. Notre festival ne fait donc pas l’apologie de l’apéro mais reste une manifestation conviviale et familiale animant notre village médiéval. La notion d’apéritif n’est plus que celle d’ouverture d’un appétit de musique. Ainsi toute affiche avec des verres, des bouteilles, des personnages "rougeauds" ou faisant référence à l’apéritif sera éliminée du concours.

– Dessin et graphisme

Les dessins et graphismes proposés devront être des créations personnelles, sans utilisation d'œuvres déjà existantes. Ils doivent, de plus, être libres de droits. Il ne sera accepté aucune œuvre résultant d'un précédent concours, toute réalisation ne pourra s'apparenter à des affiches déjà existantes.

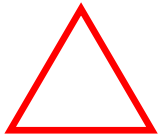
– Aspect technique

Les participants devront réaliser une illustration type affiche. Tous les moyens et outils sont acceptés.

L'original devra pouvoir permettre de réaliser (si sélectionné) des impressions de format 60x40 cm, avec une bonne qualité d'image avec une résolution de 300 dpi un profil couleur en CMJN, et 3 mm de fond perdu.

Les éléments devant impérativement figurer sur l'affiche :

- 17^e Festival des Apéros Musique de Blesle
- Contact : <http://aperos-musique-blesle.com> et 04 71 74 63 77
- Les 10, 11 & 12 août 2018 - Blesle (sortie 22 de l'A75)
- Un QR-code renvoyant sur le site des Apéros Musique
- Au bas de l'affiche, laisser un espace libre qui sera complété par les logos des partenaires



Il est nécessaire d'utiliser au moins une police de caractères se déclinant en romain, italique, gras et gras italique et acceptant accents et signe € ou d'en indiquer une compatible avec le graphisme afin qu'elle puisse être utilisée pour rédiger le programme.

5. Participation

Pour la sélection, vous envoyez votre (ou vos) projet(s) par courrier électronique, à l'adresse : concours@aperos-musique-blesle.com en format réduit JPEG (**1Mo maxi**) uniquement.

Votre e-mail de participation doit inclure les mentions suivantes : nom, prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse e-mail, numéro de téléphone, site web (si vous en avez un). La participation doit être envoyée **avant le 31 janvier 2018**. Toutes les participations reçues après cette date ne seront pas valides. Les Apéros Musique n'assument aucune responsabilité relativement aux participations perdues, retardées ou endommagées et celles-ci seront considérées comme invalides.

6. Sélection du gagnant

Les membres du Conseil d'Administration de l'association Les Apéros Musique de Blesle sélectionneront le gagnant lors de leur réunion de début mars 2018.

Le gagnant sera avisé directement par mail et/ou par appel téléphonique. La création gagnante sera publiée sur le site <http://aperos-musique-blesle.com> et nos réseaux sociaux.

7. Récompenses

Le gagnant du concours recevra une récompense de 300 €, et 2 entrées gratuites aux soirées du Festival 2018, une fois seulement que la version définitive du projet aura été bien reçue.

8 .Propriété intellectuelle

En soumettant votre graphisme, vous déclarez que celui-ci est entièrement original et qu'il ne porte pas atteinte aux droits des tiers, Les Apéros Musique ne sauraient être tenus pour responsables d'une contrefaçon dont vous êtes l'auteur, vous en assumerez la totale responsabilité. Dans le cas où le candidat ne respecte pas le règlement avec une création qui comprendrait un emprunt à une production artistique ou graphique, celui-ci serait seul responsable auprès des ayant-droits (CF. code de la propriété intellectuelle). Alors, l'association Les Apéros Musique de Blesle s'octroie le droit de retirer la création du concours.

L'auteur de l'affiche retenue cède à l'association Les Apéros Musique de Blesle le droit d'imprimer, de publier, de diffuser et de reproduire sous toutes formes sa création. L'association Les Apéros Musique de Blesle est libre d'utiliser autant qu'elle le désire l'affiche ou des extraits de celle-ci pour son site web ou pour diverses communications.

Le nom de l'auteur de l'affiche sélectionnée sera mentionné sur chaque reproduction et l'association s'engage, dans la mesure des limites techniques, à faire référence à son site web. Il pourra aussi nous fournir un affichage publicitaire pour mettre à disposition lors de notre festival.

9. Intervention graphique

Afin de la faire correspondre au maximum à l'image que l'association souhaite donner du festival, l'association Les Apéros Musique de Blesle pourra éventuellement retoucher l'affiche sélectionnée.

L'association Les Apéros Musique de Blesle s'engage à n'apporter aucune modification de fond sur les créations sans l'autorisation de l'auteur.